Formation de base: AgRp (RPO) classe III - médical et industriel – sources et appareils (E-learning)

Afin de pouvoir exercer le rôle d'agent en radioprotection ou de chef de service du contrôle physique, une formation théorique appropriée doit être suivie. Le contenu du programme de formation et sa durée sont décrits dans un règlement technique de l'AFCN.

POUR QUI ?

Cette formation de deux jours s'adresse en premier lieu aux futurs agents de radioprotection/chefs de service pour les installations de classe III qui utilisent aussi bien des sources radioactives que des appareils à rayons X et ceci pour le secteur médical et industriel ainsi que le secteur des recherches.

CONTENU DE LA FORMATION

Les thèmes suivants seront abordés:

- Définitions dans le cadre de la radioactivité – sources de radiations – radioactivité naturelle
- Dosimétrie
- Effets biologiques des radiations
- Appareils/techniques de mesure
- Législation et responsabilités
- Principes de base de la radioprotection
- Appareils émettant des radiations ionisantes
- Sources radioactives
- Tâches RPO dans la pratique
- Test de connaissance

OBJECTIFS

L'Arrêté Royal du 6 décembre 2018 a apporté un certain nombre de changements au Règlement Général de la Protection contre les dangers des Radiations Ionisantes (ARBIS) avec effet au 1er janvier 2019. La législation a bien entendu prévu une longue période transitoire afin de vous préparer pour disposer d'assez de temps pour vous conformer à toutes les exigences de cet Arrêté Royal.

Le nouvel arrêté royal aura un impact majeur sur l'organisation du Service de Contrôle Physique, qui doit désormais être organisé en interne. Ce service interne se compose d'au moins un chef de service et, le cas échéant, d'agents en radioprotection. Les membres de ce département, y compris le chef du département, doivent être des membres du personnel de votre organisation. N'hésitez pas à en discuter avec votre expert en contrôle physique, qui se fera un plaisir de vous expliquer en détails ce qui en ressort.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Vous avez ici accès à un e-learning avec des enregistrements professionnels. Veillez à prévoir suffisamment de temps pour prendre des notes et passer le test de connaissances (s'il y a un).
- Vous recevrez un mail d'accueil quelques jours après votre inscription. Veillez à surveiller votre dossier de courrier indésirable pendant cette période.
- A partir du moment où vous recevez ce mail d'acceuil, vous aurez 3 mois pour compléter le module. Après cela, votre accès sera fermé.

- Pour cet e-learning, nous offrons également la possibilité de s'inscrire à une session de questions-réponses. Ce sont des moments fixes en ligne où vous (en groupe) pouvez poser vos questions sur la formation directement au formateur. L'inscription à ces sessions se fait via notre plateforme digitale.
- Chaque participant peut télécharger le syllabus (en PDF) sur notre plateforme digitale.

LIEUX DE FORMATION

Lieux	Durée de la formation	Langue	Prix
Online	Au moins 16 heures (*)	Néerlandais	835 EUR
Online	Au moins 16 heures (*)	Français	835 EUR

Prix hors TVA.

Vinçotte Academy : Jan Olieslagerslaan 35 ▪ 1800 Vilvoorde ▪ Belgique

BTW BE 0438.362.202 ▪ RPR Bruxelles

BNP Paribas Fortis: BE08 2100 4143 4513 ▪ BIC: GEBABEBB

Les informations contenues dans ce document sont susceptibles d'être modifiées. Les détails les plus récents et complets concernant cette formation - y compris le contenu, les dates, le lieu et le prix - sont toujours disponibles sur notre site web : www.vincotte-academy.be. Les inscriptions se font exclusivement via le site web. En vous inscrivant, vous acceptez nos conditions générales et le règlement de la formation, qui sont également consultables en ligne.

(*) La durée effective d'une formation en ligne est difficile à déterminer. Veuillez donc à prévoir du temps pour prendre des notes et revoir les vidéos (si vous le souhaitez).